

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
LIMITÉE
E/CONF.69/L.60(Abstract)
17 août 1977
Original : ANGLAIS

TROISIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR LA NORMALISATION DES NOMS GÉOGRAPHIQUES
Athènes (Grèce)
17 août - 7 septembre 1977
Point 14 b) et c) de l'ordre du jour provisoire

NOMS D'OcéANS ET DE DÉTAILS SOUS-MARINS SITUÉS
AU-DELÀ DES EAUX TERRITORIALES

Les noms des mers et océans situés au-delà des eaux territoriales, qui sont adoptés par le Bureau hydrographique international, sont indiqués sur les cartes japonaises.

Quant aux noms des détails sous-marins, ceux qui sont approuvés par l'Association internationale d'océanographie physique (AIOP) sont utilisés sans modifications, et les autres font l'objet d'une décision prise par l'Assemblée des noms géographiques des océans constituée par le Département hydrographique.